

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique

de l'Université



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي

للجامعة

Réf. n° : 11/CPU/UKMO/2015

Ouargla, le 04 juin 2015

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE

04/06/2015

L'an deux mil quinze et le quatre du mois de juin, s'est réuni le Conseil Pédagogique de l'Université, sous la présidence de M. le Recteur de l'Université Kasdi Merbah Ouargla, le Pr. Ahmed Boutarfaia. La séance de travail a commencé à 08 h 30' et s'est achevée à 10 h 35' du même jour, et dont les points inscrits à l'ordre du jour ont porté sur :

- ✓ Bilan Année Universitaire 2014/2015 ;
- ✓ Candidatures Master et L3 : Procédures Organisationnelles et Règlementaires ;
- ✓ Cérémonie de Clôture (lauréats 2014:2015). ;
- ✓ Rentrée Universitaire 2015/2016 :
- ✓ Doctoriales : session de juin ;
- ✓ Divers

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les présents M. le Recteur a tenu à remercier tous les responsables d'avoir honoré l'année universitaire 2014/2015 dans de bonnes conditions pédagogiques. Comme il a manifesté sa satisfaction quant au respect du calendrier de fin d'année : organisation des examens du second semestre, session de rattrapage, soutenances de P.F.E. de Licence et Mémoires de Master. Par ailleurs, d'emblée certains points ont été abordés par M. le Recteur à savoir :

✓ **Salon des Sciences** qu'avait abrité notre université durant la période du 19 au 21 mai 2015 a laissé de très bonnes impressions, en termes d'organisation mais aussi de faire valoir le degré d'évolution des laboratoires de recherche. Des indices positifs sont relevés. Les remerciements et félicitations s'adressent à tous ceux qui n'ont ménagé le moindre effort pour mener parfaitement cette manifestation.

✓ **Année Universitaire 2015/2016.** Les préparations, en matière d'accueil de nouveaux bacheliers dont les flux des nouveaux bacheliers seront plus importants que les années

antérieures; Ils seront près de 7000 nouveaux inscrits en licences auxquels s'ajouteraient près de 3400 nouveaux inscrits en master. les capacités d'accueil le permettent, notamment en programmant une 6^{ème} séance au quotidien. Le nouveau de cette rentrée universitaire réside dans l'ouverture des classes préparatoires en Sciences et technologie où nos prévisions indiquent près de 500 étudiants, alors que la filière médecine pourra accueillir 250 nouveaux étudiants. ces chiffres ont été cités à titre illustratif, ce qui sous entend que la gestion à bon escient des infrastructures pédagogiques et le déploiement de tous les moyens humains et matériels s'avèrent comme condition sine qua none afin de relever le défis des effectifs attendus. Tous les responsables sont interpellés pour mener pleinement leurs missions respectives;

✓ **Opération inscriptions des bacheliers 2015** : les actions amont, à l'instar des portes ouvertes ou bien d'aval, en guise d'affichage des emplois du temps, mise en place des sections et des groupes, répartition des matières sont autant d'actions à mener avec beaucoup de rigueur. Par ailleurs, l'opération réinscription des étudiants des années avancées (L2, L3 et M2) doit avoir lieu au terme des délibérations une fois officiellement proclamées (se référer au calendrier pédagogique de l'année universitaire 2014/2015).

✓ **Portes ouvertes sur l'université**, opération que doit être menée dès l'année prochaine et ce, dès le mois de janvier 2016, en touchant différents lycées de la wilaya afin de montrer une image réelle de notre établissement;

La parole fut accordée par la suite respectivement aux vices recteurs:

1/- M. le Vice-recteur chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation, dont l'intervention a porté sur :

✓ **bilan partiel de l'année universitaire 2014/2015**. le calendrier pédagogique 2014/2015 fut le tableau de bord qui a guidé l'exercice en question. 28 semaines d'enseignement (31 pour la médecine), 10 conseils pédagogiques de l'université ont été tenus de manière systématique (soit 1 CPU par mois) afin de suivre de près l'évolution et la progression pédagogique. Certainement des efforts doivent être multiplier pour la tenue des CP de Matière, CP de Niveau e CP du Département. A titre illustratif la faculté des NTIC n'a envoyé aucun PV des CP , alors que la faculté SHS s'est fortement distingué par l'envoi de rapports périodiques, outre des PV de CP, il s'agit d'exemple à méditer.

Le concours de tous est une obligation afin de répondre pleinement et aisément aux différents échéanciers de fin d'année.

- dans la perspective d'unifier l'établissement de **documents pédagogiques**, à l'image les relevés de notes, de l'annexe descriptive et de l'attestation provisoire de succès qui doivent être établis en conformité avec les arrêtés N° 451, 452 et 453 du 3 novembre 2012. Le vice rectorat chargé de la pédagogie en avait déjà établi et envoyé depuis près de deux mois des modèles que tous les départements sont astreints à respecter à la lettre.

- les **procès-verbaux des délibérations finales** de l'année universitaire 2013/2014 de certains départements non encore assainis à ce jour. Alors que les PV du S1 de l'année en cours, qui n'ont pas encore assaini, à l'image du département de STU.

✓ **Candidatures Master et L3 au titre de l'année universitaire 2015/2016 ;**

Après avoir rappelé le calendrier élaboré dans ce sens, il a été clairement signifié qu'officiellement cette opération fut lancée le 03 mai 2015, à travers l'annonce :

Opération	Date / Période
Dépôt Dossier de candidature (Auprès des Facultés et Institut)	Entre le 21 Juin et le 25 juin 2015
Etude des Dossiers (Classement)	Entre le 28 Juin et le 30 juin 2015
Affichage des résultats préliminaires (Classement)	Le 01 juillet 2015
Recours	Les 01 et 02 Juillet 2015
Etude des Recours	Le 06 Juillet 2015
Affichage des Résultats Définitifs (Classement)	Les 07 et 08 Juillet 2015
Remise des P.V. auprès du Rectorat	le Jeudi 09 Juillet 2015
Inscriptions (au niveau du Rectorat)	Entre le 12/07/ et le 23/07/2015
Démarrage des cours	Le dimanche 06/09/2015

Le cadre réglementaire (arrêtés et note ministérielle), tout comme les procédures inhérentes à cette opération furent envoyés à tous les responsables de facultés et institut afin de la mener dans de bonnes conditions.

✓ **Lauréats 2015**

L'arrêté ministériel 711 du 03 novembre 2011 notamment ses articles 55 et 56 qui définissent les modalités de classement et d'orientation des étudiants, est seule référence. Un seul lauréat par département et par cycle (licence et/ou master) est à considérer. C'est dans ce sens qu'un dossier de major de promotion doit être fourni au rectorat renfermant les documents suivants : copie du baccalauréat, relevés de notes de toutes les années de formation et attestation d'assiduité (établis et visés par le chef de département), alors que toutes les coordonnées des majors doivent être communiquer afin de les saisir en personne.

En reprenant la parole, M. le Recteur a insisté sur :

✓ l'application stricte du cadre réglementaire qui régit les **candidatures au master et passerelle DEUA/L3**, en faisant références notamment aux arrêtés N° 363 et 364 du 09 juin 2014. Tout critère jugé valable à rajouter en guise de sélection et classement des candidats doit avoir préalablement la couverture des différents organes (équipes de formation commission de classement et d'orientation entre autres). En donnant comme exemple, pourquoi ne pas promouvoir des moyennes minimales requises comme critère supplémentaire (notamment pour les domaines de SEGC, SHS, DSP, LLE).

Les facultés et institut doivent assumer pleinement leurs missions, l'expérience de l'année passée sert d'exemple en termes de gestion de ce dossier. Les différentes équipes et commission sur place sont appelées à agir dans la transparence absolue. Le rectorat ne procède qu'aux inscriptions des retenus dont les dossiers sont conformes.

✓ **Opération Transfert.** En rappelant une nouvelle fois, qu'aucun transfert n'est possible en master, il s'agit de formations habilitées au niveau local. Par ailleurs, il nous a été constaté des transferts pour étudiants étrangers ont été opérés à l'insu du vice rectorat chargé de la pédagogie, le cas d'étudiants yéménites en est l'exemple frappant. Seul habile à opérer de manière officielle est le Vice recteur.

✓ **Cas disciplinaires** : ils doivent être traités dans les plus brefs délais et toutes sanctions prononcées doit être en parfaite compatibilité avec le degré de l'infraction. le cadre

règlementaire a clairement définit les procédures inhérentes aux fonctionnements des conseils de disciplines (département, faculté et université).

✓ **Communication à l'intérieur de l'université.** Amer constat est relevé; on communique très mal à l'égard des étudiants où l'information est souvent mal interprétée, tout comme l'insuffisance dans la lecture du cadre règlementaire qui laisse souvent place à des suppositions non avérées. Comment peut-on admettre à des étudiants le passage avec des dettes cumulées ? arriver en L3 l'étudiant est à son actif des dettes de 1^{ère} année, c'est le cas d'une étudiante de français.

✓ **PV de Délibérations.** Manifestement un désintérêt et une légèreté dans la gestion de scolarité de certains départements sont relevés. C'est inacceptable que des procès verbaux de l'année écoulée demeurent encore dans l'expectative. Désormais des vérifications express doivent être opérées et que toutes réserves constatées équivalent au rejet des PV.

✓ **Heures de vacation :** Tout état antérieur au semestre 2 ne serait considéré. le service fait de la séance est une obligation à laquelle est astreint le bénéficiaire et ce après accomplissement de ses 9 heures d'enseignement. Tout comme d'ailleurs pour les enseignants vacataires ou les invités que nous accueillons dans le cadre de soutenances de doctorat et d'habilitation dont les dossiers doivent être traités dans les plus brefs délais.

2/- M. le Vice-recteur chargé de la formation supérieure de troisième cycle, l'habilitation universitaire, la recherche scientifique et la formation supérieure de post- graduation, dont l'intervention a porté principalement sur :

✓ **Doctoriales :** La mise en application de la charte de thèse est un impératif que tout un chacun doit impérativement respecté : doctorant, directeur de thèse, C.F.D. et laboratoire auquel est adossée la formation. Elles seront organisées durant la période qui s'étale entre le 14 et le 19 juin 2015 Il s'agit de mettre en adéquation l'état 'avancement de la thèse.

✓ **Concours de doctorat 2015/2016:** Désormais et après expertise opérée au sein de la CRU, elles sont au nombre de 36 offres habilitées, seule la faculté des sciences appliquées qui ne renferment aucune formation. Par ailleurs, des documents qui régissent la couverture du concours (cadre règlementaire) ont été remis aux facultés et institut, tout comme l'élaboration de décision fixant les rôles et missions dévolues pour chacun des organes (CFD, Conseil de faculté...etc).

En reprenant la parole, M. le Recteur a insisté respectivement sur les points suivants :

- les modalités inhérentes à l'organisation du **concours de doctorat** doivent être accomplies et sous l'égide direct des facultés et institut.

- **Assainissement de Magister** retardataires a connu l'affranchissement d'un sacré pas, cependant il y a lieu de continuer sur cette lancée afin de clore ce dossier dans les délais fixés. Quant aux doctorants, ils sont astreints par le cadre règlementaire quant à la réalisation de la thèse en termes de réinscriptions (3 pour LMD et 4 es-sciences).

- Des défaillances ont été relevées dans le **signalement des thèmes de thèse** auprès du CERIST. il y a lieu d'agir dans l'urgence en procédant à inscrire toutes les thématiques et ce avant au plus tard pour le 15 juin 2015.

Divers.

Nombreux points ont été développés par M. le recteur et qui ont porté essentiellement sur des dysfonctionnements relevés à multiniveaux dont on relève principalement :

✓ **Avancements des enseignants** ; il a été révélé qu'en termes de notation des enseignants dans le cadre de passage de grade, les notes attribuées n'obéissent à aucun critère. Tout le monde a ses 40 points de facto. Ce n'est pas normal se demande M. le recteur, notamment lorsqu'on relève que certains d'entre eux n'accomplissent pas leur tâche convenablement : absences répétées, pas d'encadrement, point de productions scientifiques...etc. il y a lieu de remettre les pendules à l'heure en faisant primer la logique et la rigueur.

✓ **Désengagement de certains responsables** ; à titre illustratifs deux exemples ont donnés. La bibliothèque de la faculté des lettres et des langues en est le premier, malgré les travaux entrepris dernièrement demeure dans un état lamentable. Le second exemple réside, dans l'exploitation agricole, de la faculté des Sciences de la Nature et de la Vie, et ce, au regard aux forts investissements lui ont été alloués (serres en verre, bassins d'aquaculture, viabilisation des accès, réseaux d'irrigation et de drainage entre autres) est livrée à elle-même. Une totale démission du personnel encadrant et des étudiants sur cet espace censé être un labo in-vivo.

✓ **Absence des enseignants**. Il s'agit d'infraction qui doit obéir à l'application stricte du cadre réglementaire, questionnaires, amputations sur salaires et traduction devant le conseil de discipline. Toute la rigueur et rien que la rigueur dans la gestion.

✓ **Désignation de responsables**. A quoi bon de demander l'avis du premier responsable de l'université après avoir ciblé préalablement des personnes. Tout responsable doit assumer ses missions dans la rigueur absolue ; il y a lieu de s'engager pleinement en optant pour des personnes dévouées et intègres qui serviraient son institution et pas plus ;

✓ **Acquisition d'équipements** qui, malheureusement, pour cause de bouteille de gaz. C'est inadmissible pareille situation et il est urgent d'agir afin de parer à cette entorse ;

✓ **Rationalisation des consommations**. Le budget de fonctionnement de notre établissement n'a pas changé par rapport à l'exercice passé. Il est impératif de consommer à bon escient tout en veillant à ne pas gaspiller l'eau (coule à flot), électricité et climatisation allumés après les heures de travail). Tout comme les agences privées censées assurer la couverture des sorties d'études (en termes de transport) des surfacturations ont été relevées. Un droit de regard du premier responsable de la faculté/institut est impératif, sommes-nous des commis de l'état veillant sur les deniers publics, a conclu M. le Recteur.

✓ La faculté des Hydrocarbures, **Energies Renouvelables** et des Sciences de la Terre et de l'Univers devra servir d'exemple comme vitrine en matière de développement régional. Sa vocation devra s'illustrer à travers à travers des initiatives

durables. Il y a lieu d'agir comme modèle de fonctionnement de la faculté à travers des panneaux photovoltaïques.

✓ **Equipement du Centre Régional des Analyses Physico-Chimiques.**

Une séance de travail doit avoir lieu dans les plus brefs délais avec les laboratoires de recherche (spécialisés en ingéniering) dans la perspective d'opter pour l'acquisition en matériel lourd. Ce dernier doit répondre aux exigences de l'actualité et ce, à travers l'élaboration de fiches techniques.

En remerciant l'ensemble des présents et en les appelant à multiplier les efforts, la séance fut levée le même jour de la même date à 10H 35'.

مجلس الجامعة
إمضاء: أحمد بوطرفاية
جامعة ورقلة

